



F.A.Q DU SHADOW CHALLENGE

Qu'est-ce que le Shadow Challenge ?

Le Shadow Challenge (SC) est un jeu concours lancé par la Fédération Française de Kick Boxing, Muaythaï et Disciplines Associées. Il a pour but de mettre en avant la créativité des licenciés FFKMDA âgés de 14 à 18 ans révolus. Il se déroule tout au long du mois de février 2021 sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) et est organisé en plusieurs étapes : envoi d'une vidéo, sélection des finalistes par les entraîneurs nationaux, votes sur Instagram en faveur des finalistes et annonce des gagnants.

Plus qu'un concours, le Shadow Challenge est une expérience de vie unique.

Est-il ouvert à tous ?

Le concours n'est malheureusement pas ouvert à tous. En effet, seuls les licenciés FFKMDA peuvent participer. Ces derniers doivent également être âgés de 14 à 18 ans révolus.

Pour des raisons logistiques, les licences journalières et handiboxing ne sont pas autorisées pour ce challenge.

Le lot principal étant un séjour immersif, les participants doivent avoir en amont l'autorisation de leurs parents ou tuteur légal afin de participer.

Que doit contenir mon mail de participation ?

Lorsque vous êtes décidés à participer au Shadow Challenge, n'oubliez pas de nous transmettre ces informations.

Votre nom, prénom, âge (date de naissance). Le nom de votre club, la ligue à laquelle il est rattachée et le numéro de votre licence.

Et bien sûr la vidéo d'une minute, comportant une transition et les éléments demandés sur la fiche technique.





Je rentre dans les critères de sélections mais j'habite à la Réunion. Puis-je tout de même participer ?

Bien sûr ! Le concours est ouvert à tous les licenciés qu'ils soient métropolitains ou non. Dans le cas où l'un des deux gagnants du séjour immersif habite en outre-mer, la fédération ne prend pas en charge son voyage domicile-Paris Paris-domicile.

En effet, les dépenses comprises sont les suivantes : vol A/R vers la destination de la compétition au départ et à l'arrivée de Paris, le logement et la nourriture. Les autres postes de dépenses sont à votre charge.

Comment puis-je y participer ?

Rien de plus simple ! Il vous suffit d'avoir une once de créativité, une touche d'originalité et un appareil qui filme. Une fiche des mouvements requis est disponible sur le site internet fédéral mais également sur Instagram et la page Facebook du Challenge.

Votre vidéo doit donc contenir ces éléments, une transition et doit durer au maximum 1 minute. La durée minimum est quant à elle de 30 secondes.

Si la vidéo ne respecte pas ces conditions, elle ne sera pas prise en compte.

Combien de fois, puis-je y participer ?

Vous n'êtes pas limités en nombre de participation. Ainsi, vous pouvez nous envoyer plusieurs vidéos et augmenter vos chances d'être sélectionné.

Quand est-ce que je connaîtrai les résultats ?





Puisque le Shadow Challenge se déroule en plusieurs étapes, il y a donc plusieurs dates clés. Les voici, ci-dessous :

1er février : Lancement du concours

12 février (23h59) : dernier jour pour envoyer les vidéos à l'adresse mail du SC

15 février : annonce des 21 finalistes

25 février : comptabilisation "des votes"

28 février : annonce des 5 gagnants

Combien de lots sont à gagner ?

Au total, 5 lots sont à gagner. Les deux premiers et plus importants sont des séjours immersifs pour suivre l'équipe de France lors de son prochain déplacement. La fédération vous prendra à sa charge dès votre arrivée à l'aéroport et ce, jusqu'à votre retour de la compétition à l'aéroport de Paris.

Comment se déroulent les sélections ?

Une fois réceptionnée dans la boîte mail, votre vidéo sera visionnée par plusieurs salariés de la fédération. Si votre vidéo est sélectionnée, elle sera par la suite envoyée aux différents coachs équipe de France qui sélectionnent les 21 meilleures vidéos.

Le choix déterminé, ces 21 vidéos seront publiées le lundi 15 février sur instagram. Ce sera à votre tour de jouer. Il faudra fédérer votre communauté afin de remporter le plus de voies possibles.

Comment vont être départagés les finalistes ?





Comme annoncé auparavant, ce sont les 11 coachs nationaux qui sélectionnent les finalistes. Ils se baseront sur votre technique, la créativité de votre enchaînement, de la vidéo et le respect des consignes.

Comment les gagnants vont être choisis ?

Il y a aura 2 gagnants pour le lot principal qui est un séjour immersif avec l'Équipe de France lors de son prochain déplacement.

Vous êtes arrivée à la dernière étape, la participation de votre communauté est donc essentielle pour remporter le séjour. Afin de tous vous départager, les vidéos seront publiées le même jour dans le feed instagram. Les gagnants seront ceux qui auront eu le maximum de points (addition des j'aimes et des vues).

1 j'aime = 2 points

1 vue = 1 point

Mes parents sont inquiets concernant le voyage, comment puis-je les rassurer ?

Pas de panique, la fédération a l'habitude de prendre en charge les mineurs lors de déplacements internationaux.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter en message privé ou à contacter M. LAMPERTI Nolan, responsable des Équipes de France. Il sera votre référent au sein de la fédération si vous faites partie des deux gagnants du séjour immersif.

Quand est prévu le prochain voyage EDF ?



Siège social : FFKMDA - 38, Rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00036 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site web : www.ffkmda.fr



Au vu de la situation sanitaire actuelle, les calendriers des compétitions internationales sont encore imprécis. Les gagnants seront toutefois alertés le plus tôt possible afin qu'ils aient le temps d'effectuer les démarches nécessaires (passeports, etc.).

J'ai d'autres questions qui ne figurent pas dans la F.A.Q, que faire ?

Vous pouvez nous contacter en message privé sur instagram et sur la page Facebook dédiée au Challenge : @ShadowChallengeFFKMDA.

Pensez bien à suivre la page car les informations y seront communiquées.



Siège social : FFKMDA - 38, Rue Malmaison 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00036 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site web : www.ffkmda.fr

